



## CSA-PCS du 17 avril 2024 COMPTE-RENDU

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Point de suivi sur la chaîne de prévision amont
- Bilan annuel de formation permanente pour la DirOP, la DSM et la DCSC
- Organisation Feux pour la saison 2024
- Point de suivi JOP

FO-Météo était représenté par Sébastien Delecray et Fabienne Dupont, ainsi que Jérôme Calas en tant qu'expert sur le point de suivi sur la chaîne de prévision amont.

### POINT DE SUIVI SUR LA CHAÎNE DE PRÉVISION AMONT

Véronique Ducrocq (DirOP/D) fait un point de la situation et récapitule les corrections de bugs, améliorations, groupes de travail, réseaux mis en place pour faire évoluer le système.

Jérôme Calas, expert FO et également superviseur SBA et copilote du GT Supervision de la base amont, met l'accent sur les points critiques qui sont les plus pénalisants et/ou sur lesquels il y a de fortes attentes :

- Les modifications proposées pour le passage aux horaires d'été n'ont pas été acceptées par la direction, ce qui pénalise les fonctions de SBA et les conditions de travail. Les collègues l'ont mal vécu.

- Le travail de SBA est complexe. Les modifications prévues fin avril sur les corrections en bloc des précipitations sont très attendues. De même, il y a des inquiétudes sur les situations d'orages, où la mise en cohérence avec la vigilance est recherchée. Sur un épisode récent, cela a nécessité de traiter 31 polygones et qu'il faut classer par priorité pour ne rien écraser !

- La question de la méthodologie pour concilier le travail au niveau national et régional reste posée. Actuellement, le SBA met la dernière main. Avec une correction directe en région, ce qui est souhaité, la méthodologie devra être revue.

En réponse à notre question, Philippe Arbogast confirme qu'il est possible de ne pas libérer une base non corrigée, sauf la PPROD4 qui est diffusée automatiquement après un certain délai. Cela peut poser problème si le temps pour corriger est trop long.

FO-Météo dénonce à nouveau la responsabilité de la direction dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, qui est toujours une situation de recette en opérationnel. Malgré les efforts de nombreux collègues, prévisionnistes, développeurs... les perspectives d'arriver à une situation satisfaisante stabilisée manquent. Les collègues prévis subissent bien souvent le système et utilisent parfois la grève comme échappatoire. Il est souligné que les services impactés s'exposent et s'exposeront à un risque de turnover d'autant plus important que les mauvaises conditions de travail perdureront. Cette situation est inquiétante, d'autant plus que les développements critiques prendront du temps pour aboutir. Il est également problématique de ne pas pouvoir tester complètement les modifications en les jouant sur des situations.

### BILAN ANNUEL DE LA FORMATION PERMANENTE

Christel Icard (SG/RH/FP) présente les bilans. Les tableaux fournis montrent peu d'évolution par rapport à l'année dernière.

Les nombres moyens de jours de formation par an et par agent sont de 3.4 pour la DirOP, 3.9 pour le DSM et 2.2 pour la DCSC. Il n'y a pas d'explication évidente à ce nombre plus bas pour la DCSC. Des chiffres croisés avec le télétravail et le travail à distance sont demandés.

Nous demandons aussi que, si possible, des compléments soient apportés sur les jours de formation dispensés par les formateurs des services, les formations en double ou le tutorat, ainsi que sur le nombre de formations refusées.

## ORGANISATION FEUX 2024

L'organisation proposée diffère de celle de l'an passé notamment par les points suivants :

- Extension du dispositif à la DIRO
- Extension de la période de vacances au CNCASC de Nîmes (du 01/07 au 15/09) assurées par des chefs prévus ou prévus de PG. Il est précisé que les dates de l'assistance en présentiel peuvent évoluer en fonction du besoin ou non, notamment en fin de saison.
- Les outils ont également évolué, la recette est en cours.

La participation est basée sur le volontariat, il n'y a pas eu d'agent refusé.

Les « postes feux » seront armés dès le 3 juin.

Le point le plus problématique pour nous est l'assignation permanente des prévisionnistes sur ces postes, en particulier pour les régions (DIRO, DIRSO, DIRSE). Nous sommes attachés à l'exercice du droit de grève et il nous semble qu'au moins pour les régions, une assignation sur situation météorologique pourrait suffire (c'est ce qui a été en vigueur pendant des années à la DIRSE).

Concernant les compensations accordées pour les missions, celles-ci sont plus favorables que le "régime général", ce qui est un plus pour les collègues concernés. Nous demandons que ces mesures soient généralisées (par exemple absence de décompte de 0h45 sur les temps de trajet). DirOP/D nous suggère de porter le problème au niveau de la DG.

Après débat, seuls les paragraphes concernant directement l'organisation centrale sont mis au vote.

Le CSA-ARH (Action Régionale dans l'Hexagone) sera consulté sur l'organisation dans les 3 DIRs.

**Résultat du vote** : 3 abstentions (2 FO, 1 CFTD (un seul présent pour 2 sièges)), 4 refus de vote (3 Solidaires, 1 CGT)

## SUIVI DE L'ORGANISATION JOP

En amont du CSA-PCS, nous avons demandé :

- Le niveau de prime associé aux différents postes concernés par les contraintes. En effet, lors du CSA-PCS du 11 mars où ce sujet a été discuté, nous étions sur un système à 2 niveaux et nous sommes passés à 3 niveaux.

- Les informations suivantes concernant les astreintes pour les différents postes concernés et en particulier les postes qui n'y sont pas soumis habituellement :

- \* Délai d'intervention
- \* Par qui (quelle fonction) l'astreinte est activée
- \* Par quel canal l'agent(e) d'astreinte est prévenu(e)
- \* Possibilité de disposer d'un véhicule de service si besoin
- \* Tranche horaire sur laquelle l'astreinte s'exerce
- \* Information individuelle des agent(e)s concerné(e)s avec précisions sur le cadre réglementaire (notamment règles ARTT Astreintes et Garanties minimales)

Un document concernant ces informations nous a été transmis.

D'autres modifications ont été apportées depuis la dernière version (astreinte Sysba H24 sauf tranche minuit-5h au lieu de week-end, ajout de l'astreinte cdm@cdg).

Nous demandons que l'activation de l'astreinte passe par les permanenciers des directions et non pas par les collègues, ce qui est accepté.

Les collègues concernés devraient recevoir un courrier individuel d'ici quelques jours.

La publication du tableau récapitulatif des nombres d'agents concernés par les différents niveaux de contraintes par service est demandée.

Le document modifié est mis au vote.

**Résultat du vote** : 1 pour (CFDT), 6 abst (2 FO, 1 CGT, 3 Solidaires)

La prochaine réunion du CSA-PCS est prévue le 24 juin et la prochaine réunion de la FS-PCS est prévue le 27 juin.